

ID: 029-212901052-20240329-20240075004-AR

ARRETE MUNICIPAL Nº 2024/75

Portant sur la modification de la circulation dans la rue St Guénal pour des travaux de branchement de réseaux.

Le Maire.

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

Vu l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de l'entreprise SAS yvon LAGADEC en date du 26 mars 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1er: Afin de réaliser en sécurité les travaux, la circulation se fera par alternat dans la rue St Guénal à compter du lundi 08 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024 inclus.

Si les travaux ne sont pas complètement achevés, cette interdiction pourra se prolonger de quelques jours sous réserve du visa écrit préalable d'un responsable de la direction technique et cadre de vie de la Ville et notifié à la police municipale.

- Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place des déviations et du retrait de la signalisation règlementaire correspondante liée à la circulation.
- Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau, le 27 mars 2024

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoint au Maire « FINANCES - TRAVAUX - AGRICULTURE » Louis SALIOU

Certifié exécutoire Compte tenu de la trans En préfecture, le 4. 1... Et de la publication, le 2.7. Fait à Landivisiau, le. . Z. . 7. Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général des Services, Yann CABEL

